

Poteaux peint RAL 7043

Description:

Les poteaux de signalisation sont constitués de tubes ronds de 76mm de diamètre de 2.9 mm d'épaisseur. Ils sont en acier selon la norme NBN A21-101 (Institut Belge de Normalisation).

Ils sont pourvus en leur sommet d'une calotte de protection grise en polyacétate empêchant la pénétration des eaux. Ils sont pourvus en leur base d'un trou permettant l'introduction d'une tige anti-rotation.

Caractéristiques:

Longueur : 2000, 3000, 3500, 4000, 4200 et 4500 mm.

Diamètre : 76mm.

Finition:

Finition peint RAL 7043 sur acier.

Pose:

Les poteaux sont implantés en même temps que la fabrication des socles dans un même plan parfaitement vertical formant un angle de 15° avec la perpendiculaire à l'axe de la chaussée. Le béton doit avoir une résistance simple, mesurée sur un cube de 20x20x20 cm, de 30MN/m² à 7 jours et de 40 MN/m² à 28 jours.

Signalisation haute : La hauteur libre sous le panneau est minimum 2,10m (sous le dernier panneau) tant en agglomération qu'en rase campagne par rapport au niveau du bord extérieur de la chaussée.

Signalisation basse : Pour les flèches de signalisation, les panneaux d'agglomération et de délimitation de communes et les signalisations dites « touristiques » cette hauteur libre minimum sous le panneau peut être réduite à 800mm.

L'espace entre deux signaux sur un même poteau est de maximum 30 mm.

